Pour que votre dossier de candidature soit recevable vous devez joindre :

* Une lettre de motivation (à l’entrée en formation)
* Un CV actualisé
* Une photocopie des diplômes justifiant une dispense de l’épreuve écrite d’admissibilité (voir liste des diplômes ci-dessous)
* Une photocopie d’une pièce d’identité en cours de validité
* Deux photos d’identité (que vous n’agrafez pas au dossier SVP, accrochez la plutôt avec un trombone ou un morceau de scotch)
* Une déclaration sur l’honneur attestant ne pas avoir fait l’objet d’interdictions administratives ni de condamnations pénales en raison d’une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DE AES
* Un avis de situation Pôle Emploi

Liste des diplômes qui dispensent de l’épreuve écrite d’admissibilité :

* Certificat d’aptitude aux fonctions d’aide médico psychologique (ou DE)
* Diplôme d’Etat d’assistant familial
* BEP Carrières Sanitaires et Sociales
* CAP Agricole option « services en milieu rural
* BEP Agricole, options services aux personnes
* Brevet d’aptitude professionnelle d’assistant animateur technicien
* Diplôme Professionnel ou d’aide-soignant (ou DE)
* Diplôme professionnel d’auxiliaire de puériculture
* Certificat d’aptitude professionnelle «  Petite enfance »
* CAP « employé technique de collectivité » ou CAP « assistant technique en milieu familial ou collectif »
* Titre professionnel : Assistant de Vie ou Assistant de Vie aux Familles
* Certificat d’employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie
* Diplôme d’Etat Auxiliaire de vie sociale
* CAP Agricole « services aux personnes et vente » en espace rural
* Les lauréats de l’Institut du Service Civique
* les titulaires d’un baccalauréat, quel qu’il soit

**Attention !**

**Vous devez obligatoirement joindre une copie de votre diplôme dans ce dossier afin de pouvoir être dispensé de l’épreuve écrite d’admissibilité**